

Elections professionnelles

Du 1er au 8 décembre

VOTEZ FO !

FAITES VOTER FO !

L'augmentation des salaires pour tous, sans contrepartie... C'est maintenant !

Le ministre Ndiaye, après avoir fait miroiter une revalorisation de 10% pour tous les enseignants, annonce finalement que seuls les professeurs ayant moins de 10 ans de carrière seraient concernés par cette « revalorisation » bien limitée, et qui ne serait effective qu'à partir de 2023 ! Quant aux autres, s'ils souhaitent être « revalorisés », il faudra qu'ils accomplissent des tâches supplémentaires.

La vérité sur la « revalorisation » annoncée pour les enseignants avec tambours et trompettes par le président Macron durant sa campagne électorale se fait jour : la grande majorité d'entre eux n'auront rien ! Quant aux AESH, ils ne sont même pas évoqués par le ministre !

L'inflation pourrait dépasser cette année les 8%. L'augmentation des prix de l'alimentation, les loyers et les tarifs de l'énergie pèsent chaque mois un peu plus sur les revenus des ménages.

Alors que la valeur du point d'indice n'a été augmentée que de 3,5%, ce qui entérine un effondrement sans précédent du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le SNUDI-FO, avec sa fédération la

FNEC FP-FO, réaffirme que l'augmentation doit être immédiate au vu de la situation, concerner la totalité des personnels, et qu'elle doit être sous forme indiciaire, c'est-à-dire comptant pour le calcul de la retraite.

C'est pour cette raison que la FNEC FP-FO a lancé une pétition nationale exigeant :

- L'ouverture, sans attendre, de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à minima au niveau de l'inflation et l'ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !

Signez la pétition
de la FNEC FP-FO !

Du 1er au 8 décembre,
votez FO, faites voter FO ! ■



Créations de postes, recrutement immédiat d'enseignants sous statut !

Les postes manquent, les fermetures de classes ou les refus d'ouvertures se multiplient dans les CTSD et les effectifs par classe s'envolent. Quand un enseignant est absent, le non-remplacement est devenu la norme, le remplacement l'exception, ce qui place les écoles et les personnels dans des situations intenable.

Pire, dans certaines académies, conséquence de l'effondrement de notre pouvoir d'achat et du recrutement à Bac+5, il y a moins de lauréats que de places aux concours !

La seule réponse du ministre c'est le recours toujours plus massif aux contractuels ! La précarité ça suffit ! Le SNUDI-FO revendique des mesures d'urgence :

- le recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci !
- la mise en place immédiate de concours de recrutement exceptionnels à Bac+3 pour élargir la réserve de candidats !
- La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent afin qu'ils puissent obtenir le statut de professeurs des écoles !

Le SNUDI-FO se félicite qu'après le grève du 13 janvier, le ministre ait été contraint de satisfaire la revendication FO de recrutement de la totalité des listes complémentaires des concours 2021. Le SNUDI-FO poursuit ce combat au côté des listes complémentaires 2022, qu'il a réunis, avec qui il a organisé des rassemblements, et a déjà obtenu que 870 candidats aux concours inscrits sur listes complémentaires soient recrutés cette année !

Du 1er au 8 décembre, votez FO ! Faites voter FO ! ■

**LE SERVICE PUBLIC
A UNE HISTOIRE**

**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE FO**

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

Mutations, promotions, temps partiel... Défendons nos droits !

La loi Dussopt de transformation de la Fonction publique, votée en 2019, a vidé les CAPD de leur substance. Désormais, c'est le règne de l'opacité et de l'arbitraire dans les départements. Les IA-DASEN ont les mains libres pour faire ce qu'ils veulent en matière de mouvement ou de promotions. Impossible d'avoir accès aux barèmes, à la moindre information !

A cela se rajoute les conséquences du manque de postes et de personnels sur la carrière des personnels : obtenir un changement de département, un temps partiel relève désormais du parcours du combattant et devient parfois impossible !

Pour autant, le SNUDI-FO défend inlassablement tous les dossiers individuels, tous les recours, auprès des IA-DASEN, auprès du ministre, et parvient fréquemment à obtenir satisfaction

En votant FO, vous exigerez l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, le retour des prérogatives des CAPD, le respect de tous vos droits en matière de mutations, de promotions, de temps partiel... Vous voterez aussi pour un syndicat qui, en dépit des difficultés, continue à défendre pied à pied chaque dossier qui lui est confié, en audience, dans les instances...

Du 1er au 8 décembre, votez FO ! Faites voter FO ! ■

FNEC FP
FO **ELECTIONS 2022**
PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO !

Pour la défense de notre statut ! Pour la défense de l'Ecole publique !

Dans son courrier aux enseignants le 16 septembre, le président Macron confirme la généralisation de l'expérimentation qu'il a lancée à Marseille : des subventions accordées à quelques écoles en fonction de projets bâtis avec les collectivités locales et les associations, le directeur d'école participant au recrutement des adjoints afin de s'assurer qu'ils soient motivés par le projet !

Le projet Macron, c'est la porte ouverte à toutes les pressions locales ! C'est la territorialisation de l'Ecole publique ! C'est le contraire de l'Ecole de la République, la même pour tous les élèves du pays ! C'est la liquidation du statut des enseignants fonctionnaires d'Etat ! Le SNUDI-FO ne l'acceptera jamais et demande l'abandon de cette expérimentation.

La logique de mise en concurrence des écoles, de territorialisation de l'Education nationale est également le coeur des évaluations d'école que le ministre tente d'imposer.

Les évaluations d'école, ce sont d'une part une auto-évaluation de l'école menée par les personnels, les parents d'élèves, les élèves eux-mêmes (!), les élus locaux, les «partenaires»... et d'autre part un audit mené par des personnalités extérieures à l'école. Inacceptable !

Le SNUDI-FO, s'appuyant sur la mobilisation des personnels dans les départements, a obtenu du ministre que les évaluations d'école n'aient pas lieu au 1er trimestre. Dans plusieurs départements, le SNUDI-FO a réussi à imposer que ces évaluations ne soient programmées que sur la base du volontariat. Ce sont des premiers reculs !

Le SNUDI-FO maintient son exigence d'abandon définitif de ce dispositif !



De l'expérimentation marseillaise aux évaluations d'école, en passant par l'accompagnement-PPCR ou la loi Rilhac qui entend transformer le directeur en contremaître de l'IA-DASEN le surchargeant de nouvelles tâches, l'offensive contre notre statut et contre l'Ecole de la République forme un tout ! Toutes ces contre-réformes trouveront toujours le SNUDI-FO sur leur chemin !

Pour défendre notre statut, pour défendre l'Ecole publique, du 1er au 8 décembre, votez FO, faites voter FO ! ■

Des places en établissements spécialisés ! Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !

Quel enseignant n'a pas subi une situation difficile dans sa classe du fait du refus d'affectation d'un élève en situation de handicap dans un établissement social ou médico-social, du fait du manque d'AESH ? Ces situations inacceptables qui pénalisent les personnels et les élèves se multiplient ! Ça ne peut plus durer !

Comment accepter que des enseignants ne puissent plus enseigner ? Que des élèves voient leur notification d'affectation dans un établissement spécialisé non respectée ? Que les RASED soient exsangues et désormais chargés de prendre en charge les enseignants et non plus les élèves ? Qu'avec les PIAL, l'accompagnement dû aux élèves soit mutualisé et donc diminué ? Que les AESH soient maintenus sous le seuil de pauvreté par le ministère ?

Depuis des années, le SNUDI-FO, seul, dénonce les ravages de l'inclusion systématique, le manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux et défend les personnels confrontés à ces situations intenable !

Depuis des années, le SNUDI-FO exige un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH ainsi que l'abandon des PIAL ! FO avait d'ailleurs été la seule organisation syndicale à organiser la montée nationale des AESH à Paris pour une grande manifestation devant le ministère, là où ça se décide, le 19 octobre 2021, sur la base de ces revendications.

Du 1er au 8 décembre, votez FO, faites voter FO ! ■

FO, une confédération libre et indépendante

La FNEC FP-FO est la fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle de la confédération générale du travail Force Ouvrière.

FO regroupe des salariés du public et du privé au sein d'une confédération libre et indépendante à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

L'indépendance de FO vis-à-vis du gouvernement l'a notamment conduit à ne pas siéger au « Conseil National de la Refondation » initié par le président Macron pour tenter d'associer syndicats, partis politiques et associations à ses contre-réformes.

C'est aussi au nom de sa volonté de défendre les revendications en toute indépendance que, suite aux dernières déclarations du président Macron sur la réforme des retraites, la confédération FO a été amenée à indiquer clairement : « FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier. »



Meeting FO à Paris le 15 septembre 2022

Du 1er au 8 décembre, votez pour un syndicat organisé dans une confédération regroupant des salariés du public et du privé, libre, indépendante et déterminée à défendre les revendications, votez FO, faites voter FO ! ■

Qui vote ?

Et pour quels scrutins ?

Les élections professionnelles se dérouleront dans toute la Fonction publique, du 1er au 8 décembre 2022, par voie électronique.

Elles auront lieu dans un contexte particulier qui verra l'application de la loi de transformation de la Fonction publique en termes de modifications des instances statutaires, loi dont FO exige l'abrogation !

Au 1er janvier 2023 seront supprimés dans l'Education nationale les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), les comités techniques spéciaux départementaux, académiques et ministériel (CTSD, CTA, CTM) remplacés par des comités sociaux d'administration (CSA).

Les deux premiers scrutins pour lesquels les personnels devront voter seront donc les CSA ministériel et académique.

Quant aux commissions administratives paritaires départementales (CAPD), elles demeureront sans les prérogatives de contrôle des droits collectifs des professeurs des écoles. Les CAPD permettront néanmoins toujours de défendre les recours des personnels (appréciation PPCR, refus de temps partiels...) et pourront également être réunies en formation disciplinaire.

Enfin, les personnels non titulaires (AESH et contractuels) devront voter pour la commission consultative paritaire (CCP) leur correspondant.

Combien de votes les personnels devront-ils effectuer ?

- ▶ Les **professeurs des écoles et instituteurs** devront voter 3 fois (CSA ministériel et académique, CAPD).
- ▶ Les **AESH** devront voter 3 fois (CSA ministériel et académique, CCP des agents non titulaires exerçant des fonctions d'accueil et de surveillance).
- ▶ Les **enseignants contractuels** devront voter 3 fois (CSA ministériel et académique, CCP des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement).
- ▶ Les **professeurs des écoles stagiaires** devront voter 2 fois (CSA ministériel et académique).
- ▶ Les **PE détachés dans le corps des PsyEN** devront voter 5 fois (CSA ministériel et académique, CAPD, CAPA et CAPN des enseignants du 2nd degré).
- ▶ Les **PsyEN** devront voter 4 fois (CSA ministériel et académique, CAPA et CAPN des enseignants du 2nd degré). ■